

de la ville de Royan un procès-verbal de conseil le 8 janvier 1963, au sujet de l'aérodrôme de Royan-Médus.

Il demande le règlement de ses frais et honoraires qui s'élevaient à la somme de 37 frs. 25

Le Conseil Municipal

Tu la demande formulée par M<sup>e</sup> Albert, le 14 mars 1963

Tu l'avis favorable de la Commission Plénière du 20 avril 1963

Décide

de mandater à M<sup>e</sup> Albert, Huissier de Justice à Royan, la somme de 37 frs 25 représentant le montant de ses frais et honoraires pour l'établissement du procès-verbal de constat qui lui a été demandé le 31 janvier dernier -

que la dépense sera mandatée sur le chapitre XXX article 5 du budget de 1963, "Honoraires d'avoués et d'avocats" -

Approuvés à l'unanimité.

9°) - Participation de la Commune à l'Association Syndicale des Marais de Pontarille (M<sup>e</sup> Brunet)

Par lettre du 6 avril 1963, M<sup>e</sup> le Président de l'Association Syndicale des Marais de Pontarille a fait connaître à M<sup>e</sup> le Maire que lors de la réunion du 22 juillet 1961 le syndicat a décidé de porter la participation de la commune de 200 francs à 1000 frs pour entretien des marais.

Le Conseil Municipal

Tu l'avis de la Commission Plénière en date du 26 avril 1963,

Considérant qu'il n'est pas possible d'admettre que l'Assemblée Municipale soit placée devant un fait accompli.

Décide

de doubler la participation annuelle de la commune qui sera portée à 400 frs pour l'année 1963

que la dépense sera réglée chapitre XIII, article 5 du budget de 1963 et qu'un complément de crédit de 200 frs sera porté à ce titre au budget supplémentaire

Approuvés à l'unanimité

10°) Précisions Budgetaires Municipales (M<sup>e</sup> Brunet)

app. la M  
le 15/5  
636

Saintemarie Maurice	P. E. T. T. Dessin	Chemin du Phare Royan
Le Cunff Francis	P. E. T. T. Dessin	8, rue Gambetta Royan
Capet Jean	Prof. bleut. mecan	Royan
Poc'h. Jeroe'	Prof. plâtrerie	Royan
Laigrine Henri	Prof. plomberie	Royan 35 Rue Nouvelles Jera
Martin Louis	Prof. serrurerie	Royan, B <sup>d</sup> . de la Marine
Queher René	Prof. peinture	Royan, 113 R des Gardes
Princeaud René	Prof. menuiserie	Royan, 8 rue M. Carnier
Taris Jean	Prof. maçonnerie	Royan, 37 B <sup>d</sup> . Champlain
Durand Lemer Yves	Prof. E. P.	Royan, 37 B <sup>d</sup> . Louis Van

- dit que le règlement de ces indemnités sera effectué sur les crédits ouverts à ce sujet au budget communal de 1963 (chapitre XX, article 5)

Approuvé à l'unanimité  
 11°) - Assurance responsabilité civile  
Maire, adjoints et Personnel Solide de l'  
exercice 1962 (M<sup>e</sup>. Brenasseau.)

La Compagnie d'assurance chargée de couvrir la responsabilité civile du Maire, des adjoints et du personnel, a fait parvenir une quittance se rapportant à la police 0741202 s'élevant à la somme de 1.394 frs 23 représentant le solde dû au titre de l'exercice 1962.

Cette dépense n'a pu être prise en compte sur le dernier exercice. Il y a lieu maintenant d'en opérer le règlement sur le budget de 1963.

Le Conseil Municipal  
 Vu la quittance présentée en vue de ce règlement  
 Vu l'avis favorable de la Commission Plénière  
 du 26 avril 1963.

Décide

de mandater sur le chapitre 1, article 5 des dépenses du budget primitif 1963, intitulé "assurance responsabilité civile du Maire, adjoints et Personnel" la somme de 1.394 frs 23 (mille trois cent quatre vingt qua-